



Délibération n°2022-144

Date de la convocation : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Attribution des marchés d'assurances pour la Communauté de communes et le CIAS pôle domicile

Le mardi 20 décembre 2022 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Jean-François LATASTE, Corinne de PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, ,

Suppléant : Luc de MONSABERT,

Procurations : Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Marie-Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Sophie ROBERT à Roger LARRODE, Annie LAGELOUZE à Véronique GOMES,

Absents : Roland DUCAMP, Valérie BRETHOUS, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Dominique DUPUY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 5 décembre 2022.

Le Président rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (coordonnateur) et le Centre intercommunal d'action sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, pour la passation des marchés d'assurances des deux entités.

La consultation a été lancée en 4 lots par la Communauté de communes :

- lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes
- lot n°2 : responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle de la Communauté de communes et du CIAS
- lot n°3 : flotte automobile de la Communauté de communes et assurance auto-collaborateurs de la Communauté de communes et du CIAS
- lot n°4 : assurance risques statutaires CNRACL de la Communauté de communes et du CIAS

Procédure choisie : appel d'offres ouvert

Description du déroulement de la procédure :

- publication auxquelles les annonces ont été envoyées : BOAMP et JOUE
- Dématérialisation de la procédure : le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site www.marchespublics.landespublic.org
- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence pour publication : le 9 septembre 2022
- Date limite de réception des candidatures et des offres : le 21 octobre 2022 à 12h00
- Date de la réunion de la Commission d'appel d'offres : le 5 décembre 2022



Critères de jugement des offres :

- **Prix (40 %) :** L'analyse du critère prix se fait de la manière suivante : (prix le moins cher/prix à analyser)*40.
- **Valeur technique (60%) :** soit nature et étendue des garanties (30 %), modalités de procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres (30 %).

Réception :

Nombre de plis reçus par lot et dans les délais :

- Lot n°1 : 1
- Lot n°2 : 1
- Lot n°3 : 3
- Lot n°4 : 1

La Commission d'appel d'offres a décidé :

- Lot n°1 : de retenir l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire présentée par le groupement DL-ABC/ AXA pour un montant de 10 500,08€ TTC (prime annuelle)
- Lot n°2 : de retenir l'offre présentée par le groupement DL-ABC/ AXA pour un montant de 3 559,14€ TTC (prime annuelle)
- Lot n°3 : de retenir l'offre présentée par le groupement PILLIOT/ GREAT LAKES INSURANCE pour un montant de 21 941,56€ TTC (prime annuelle)
- Lot n°4 : de retenir l'offre de base sans la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire présentée par la Société CNP ASSURANCES pour un montant de 113 483,51€ HT (prime annuelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions de la Commission d'appel d'offres du 5 décembre 2022
- **AUTORISE M.** le Président à signer tous les documents utiles à la réalisation du présent dossier,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés publics
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

